



REGLEMENT INTERIEUR

Vous venez de vous inscrire aux cours de danses du Monde de l'association Danzas & Vibrations.

Nous vous demandons de bien prendre connaissance du règlement ci-dessous :

ADHESION

La pratique de la danse au sein de l'association Danzas & Vibrations, est soumise à la fourniture en début de saison:

- d'un **certificat médical** obligatoire pour les nouvelles inscriptions (Il est ensuite valable 3 ans).
- de la **fiche d'adhésion** de l'association Danzas & Vibrations.
- du **règlement du droit d'inscription** : paiement de l'adhésion à l'association et de la cotisation annuelle (possibilité d'étaler le paiement)

Remboursement en cas d'arrêt en cours d'année uniquement sur présentation d'un arrêt maladie.

En cas de non présentation de tous ces documents par l'adhérent, nous serons dans l'obligation de refuser l'accès au cours de danse (afin de protéger notre responsabilité).

CAS EXCEPTIONNEL : en cas d'adhésion en cours d'année, ou de raison particulière, le montant de l'adhésion sera étudié par les responsables de l'association.

Tout nouvel adhérent peut participer à **1 seul cours gratuitement.**

I - COURS

Les parents ou accompagnateurs de mineurs devront **s'assurer de la présence dans la salle du professeur avant chaque cours.** Dans le cas de retard ou d'absence exceptionnelle du professeur, les mineurs seront toujours sous leur responsabilité.

En cas d'annulation d'un cours (maladie, intempéries,...) ou d'un changement de salle, l'information sera diffusée le plus largement possible (mail, SMS, page Facebook...).

Les cours ont lieu dans différentes salles : Béranger, La Casquette.

Pour le bon fonctionnement des cours, nous demandons :

- l'assiduité, la ponctualité et le sérieux,
- le respect du professeur, de ses décisions et du temps qu'il vous consacre,
- le respect des autres dans le groupe,
- le respect des installations.

Afin que chacun s'épanouisse pleinement, la présence des accompagnants ou parents pendant les cours n'est pas souhaitable, seul le professeur est habilité à intervenir auprès des participants.

II - RESPONSABILITE DES PARENTS

Le professeur et les membres du bureau de l'association sont responsables des participants, pendant le temps prévu pour le cours.

En cas d'accident à l'extérieur, les professeurs et les responsables de l'association ne pourront être tenus comme responsables (déshabillage, habillage, retard des parents, etc...)

III - INCIDENTS – LITIGES

L'association ne pourra être tenue comme responsable en cas de perte, vol ou dégradation d'objets personnels survenant dans les vestiaires ou dans la salle.

Toute réclamation ou explication doit être faite ou demandée aux responsables et sera étudiée par le bureau. Ce dernier peut prononcer les sanctions qu'il juge utile après avoir pris des informations.

Le CIVISME, la POLITESSE, le RESPECT DES AUTRES constituent des valeurs inhérentes à la vie en société et elles constituent le fondement de la discipline que chacun doit s'engager à suivre scrupuleusement.

Ce présent règlement doit être lu et approuvé.

Les Présidente et co-Présidente de l'association Danzas & Vibrations,

Aude MILLE et Virginie COLLET

09/08/2023

Nom, Prénom :

J'ai pris connaissance du règlement intérieur,

Signature :